

ASSEMBLÉE NATIONALE
8 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° II-3473

présenté par

M. Cazenave, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, M. Davi,
M. Arnaud Bonnet, M. Corbière, M. Gustave, M. Raux, Mme Taillé-Polian, M. Amirshahi,
Mme Arrighi, Mme Autain, Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Duplessy, M. Fournier, Mme Garin, M. Damien Girard,
Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais, M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne,
M. Peytavie, Mme Pochon, Mme Regol, Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas,
Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier, M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Recherche et enseignement supérieur »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	0	24 172 000
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	0
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	0	24 172 000
SOLDE	-24 172 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons de supprimer l'ensemble des subventions attribuées au HCERES, l'objectif sous-jacent étant de supprimer cet organisme, au profit de financements supplémentaires pour la recherche publique.

Le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) est un outil bureaucratique d'évaluation, qui met en compétition toutes les structures de la recherche et de l'enseignement supérieur entre elles. Cette évaluation normative et idéologique vise à introduire des logiques de gestion néolibérale dans les administrations publiques. Cette logique d'évaluation déstabilise les collectifs et renforce la souffrance au travail. Rappelons que les chercheurs sont déjà en permanence évalués par leurs pairs lors du processus de publication.

Les modalités de l'évaluation des formations et des unités de recherche doivent redevenir la prérogative des établissements et universités.

Rappelons que l'HCERES est un organisme d'évaluation qui coûte beaucoup d'argent. Son budget est de 24 millions d'euros en 2024. Selon la Cour des comptes, le coût d'évaluation d'un laboratoire est en moyenne de 11 000 €, entre 33 et 50 000 € pour un établissement. Dans son rapport de 2021, la Cour estime que le HCERES « ne peut pas suivre avec précision les coûts de chaque évaluation, en l'absence de comptabilité analytique, et n'a entrepris depuis sa création aucun réel effort de

maîtrise de ses dépenses, en constante augmentation ». Alors que ses recettes propres sont faibles, le mode de financement du Haut conseil semble avoir atteint ses limites.

24,172 millions d'euros sont ainsi prélevés sur les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 15 « Pilotage et support du programme » du programme 150.